

Nettoyant désinfectant bactéricide, lévuricide et virucide



Pour le nettoyage et la désinfection de la plupart des surfaces
Désodorise et élimine les mauvaises odeurs en les attaquant à leur source
Élimine ou retarde l'apparition de bactéries ou de moisissures



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Ce mélange est un produit à usage biocide	
Aspect	Liquide fluide
Gaz propulseur	Incolore, presque inodore
Odeur	Neutre
Hydrosolubilité	Soluble
Caractéristiques d'explosivité (% Vol)	Néant

CERTIFICATIONS		
Type d'activité	Normes	Temps de contact à 20°C
Bactéricide	EN 1276 (Conditions de propreté) EN 13697 (Conditions de saleté)	5 minutes
Lévuricide	EN 13697 (Conditions de saleté)	15 minutes
Virucide	EN 14476 - H1N1, H3N8, H5N1 (Conditions de saleté)	15 minutes
	EN 14476 - H3N8, H5N1 (Conditions de propreté)	5 minutes

APPLICATIONS

A.D.V est un nettoyant désinfectant virucide concentré qui a été spécialement conçu pour une désinfection de la plupart des surfaces: sol, mur, mobilier, sanitaires, ... ainsi que des éléments internes des installations d'air conditionné. Il désinfecte et désodorise également les surfaces souillées ou à assainir dans les atmosphères risquant de contenir des germes

MODE D'EMPLOI

- Agiter l'aérosol avant emploi. Tenir l'aérosol verticalement.
- Pour un appareil type climatiseur, arrêter l'appareil
- Pulvériser à environ 15 cm sans excès.
- Laisser agir (minimum 15 min pour un effet virucide).
- Ne pas purger l'aérosol



REGLEMENTATION

ATTENTION. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Consulter un médecin en cas de malaise. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL. Consulter la FDS. Transport soumis à réglementation UN 1950, Classe 2, étiquette 2.2.